

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARIAC

SEANCE DU 02 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à dix - huit heures, le conseil municipal de la commune de Mariac, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marcel COTTA

Etaient présents : COTTA Marcel, FONTANEL Gilbert, MAZA-SANIAL Alexandra, FAURE Jean-Paul, DEVIDAL Laurent, MERCHAT Jean-Marc, BADAR Sandra, CHAMBERT Christine, CHAUSSINAND Françoise, AUBERT Géraldine et MORIZOT Richard

Etaient absent(s) excusé(s) : BERNARD Wilfried, qui a donné pouvoir à BADAR Sandra
HILAIRE Amandine

Secrétaire de séance : FONTANEL Gilbert

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Budget Primitif 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
- Adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban et Pailhares au SIVU SAIGC
- Programmation de la prochaine Commission Communale Impôts Directs (CCID)
- Questions/informations diverses

Délibération N°2024-13

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Approbation du Budget primitif principal 2024

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2024 établi comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 1 182 434 € | 1 182 434 € |
| Section d'investissement | 1 070 470 € | 1 070 470 € |
| TOTAL | 2 252 904 € | 2 252 904 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget primitif principal 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement**

Délibération N°2024-14

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux des impôts directs 2023 et propose de les augmenter de 0.5% cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 7 POUR et 5 CONTRE :

- **DECIDE d'adopter les taux de fiscalité 2024 comme suit :**
- **Taxe habitation : 9.41 %**
- **Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : 35.89 %**
- **Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) : 81.10 %**
- **CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son application.**

////////////////////////////////////
Délibération N°2024-15
////////////////////////////////////

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Adhésion des communes de Saint Julien en Saint Alban et de Pailharès

Le Maire fait part de la volonté des communes de Saint Julien en Saint Alban (canton du Pouzin) et de Pailharès (canton du Haut Vivarais) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2024.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de ces communes des cantons du Pouzin et du Haut Vivarais, secteurs définis dans les statuts (article 8). Ces communes devront s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver ces nouvelles adhésions, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE à l'adhésions des communes de Saint Julien en Saint Alban et de Pailharès**

////////////////////////////////////
QUESTIONS DIVERSES
////////////////////////////////////

- ✚ **Commission Communales des Impôts Directs** : elle se réunira le Mardi 09 Avril 2024 à 18h en mairie.
- ✚ **Marché hebdomadaire des producteurs** : il ne sera pas reconduit cette année.
- ✚ **Vide-grenier/marché** : un évènement unique sera organisé le 21/07/2024 sur la journée.
- ✚ **Repas élus/personnel/retraités** : il aura lieu le 13 Septembre 2024, le lieu restant à définir.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00

COTTA Marcel

FONTANEL Gilbert

FAURE Jean-Paul

MAZA-SANIAL Alexandra

DEVIDAL Laurent

BADAR Sandra

HILAIRE Amandine

Absente

MERCHAT Jean-Marc

BERNARD Wilfried (*pouvoir à BADAR Sandra*)

AUBERT Géraldine

CHAMBERT Christine

CHAUSSINAND Françoise

MORIZOT Richard

